

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 février 2016
Compte rendu sommaire
Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présents : MM Régis FORESTIER, Maire, Jean-François GAUDIN, Annie JORAT, Régis BERTHIER, Arnaud BOSSON, Christine BUCCHARLES, Sophie CURDY, Chantal LELEU, Daniel MERCIER, Eric MEYNET, Nadine MONTFORT, Xavier BOSSUT, Nathalie GONCALVES, Anne PISSARD-MAILLET, Delphine CAPRI, Nicolas JACQUARD

Excusés : Gérard GUDEFIN, Claudine DEMIERRE

Absent : Arnaud MAGREZ

Nicolas JACQUARD a été élu secrétaire de séance.

- 1) Le Conseil Municipal valide le projet de sécurisation de voirie au lieu-dit « Les Vagnys ».
- 2) Il autorise le Maire à signer avec le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie une convention désignant la Commune maître d'ouvrage pour les travaux de construction de réseaux d'éclairage public à réaliser dans le cadre de l'aménagement du carrefour des Vagnys.
- 3) Il accepte l'acquisition de l'emprise foncière d'environ 110m² sur la parcelle cadastrée section H n° 1741 du plan, lieu-dit « Les Vagnys » appartenant à Mme Yvette JORAT au prix de 70,00€ le m².
- 4) Il émet un avis favorable à l'échange de terrains entre la Commune et Mme Aline BESSON à savoir :
 - ❖ l'acquisition par la Commune de l'emprise foncière d'environ 704 m² sur la parcelle cadastrée section H, n° 1678 du plan, lieu-dit « La Grange » appartenant à Mme Aline BESSON
 - ❖ en contrepartie la cession par la Commune de 46m² en bordure de la propriété de M. et Mme Anthony BESSON au lieu-dit « Les Gaudins ».
- 5) Il autorise le Maire à signer avec M. Pascal GUILLOT un contrat d'intervenant extérieur pour une mission de conseil dans le cadre du projet de réhabilitation de la Mairie.
- 6) Il accepte la cession gratuite de M. et Mme Joffrey GIRAUX au profit de la Commune de la parcelle de terrain cadastrée section I n° 1516 pour une surface de 54m², ladite parcelle étant positionnée en partie sur le chemin rural des Mouilles existant.
- 7) Il détermine à compter du 1er janvier 2017 les différents tarifs relatifs à la salle socio-culturelle.
- 8) Il fixe le tarif horaire de facturation du ménage pour les locaux communaux qui sont parfois, après leur utilisation, rendus non nettoyés ou mal nettoyés :
 - ❖ 20,00€ pour la salle socio-culturelle et le gîte du presbytère
 - ❖ 23,00€ pour la salle Rovagne et la salle hors sacs à Sommand
- 9) Il valide le règlement de la salle Rovagne et de la salle hors sacs à Sommand et établit les différents tarifs concernant ces locaux.
- 10) Il est d'avis de participer pour un montant de 1071€ pour les voyages scolaires organisés par le Collège Jacques Brel début mai 2016.

- 11) Il décide de ne pas donner une suite favorable aux demandes de subvention présentées par :
- ❖ l'association sportive du Collège Lycée Saint-Joseph de Sallanches
 - ❖ les écoles Sainte-Thérèse et Saint-Joseph de Viuz en Sallaz
 - ❖ l'école Catholique d'Apprentissage par l'Automobile de Viuz en Sallaz
 - ❖ la Maison Familiale Rurale Le Belvédère de Sallanches
 - ❖ la Maison Familiale Rurale de Bonne
- 12) Il approuve le décompte définitif de travaux, des travaux d'électricité éclairage public et télécom réalisés au Clos Galattaz.
- 13) Il accepte la demande de branchement au réseau d'eau communal présenté par M. Frédéric BOSSON (Verny).

Le Maire,
Régis FORESTIER

